

Bachelier en marketing

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Anglais I			
Ancien Code	ECMK1B40CLA	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	COMK1400		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	7 C	Volume horaire	84 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Paméla ANCIÓN (ancionp@helha.be)		
Coefficient de pondération	70		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a pour objectif de donner aux étudiants les outils de base nécessaires à l'apprentissage de la langue anglaise parlée et écrite; elle se centre donc sur l'acquisition d'un vocabulaire usuel, économique et marketing ainsi que sur l'acquisition des principaux principes grammaticaux et de conjugaison utilisés couramment dans le monde économique.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 2 **Communiquer, écouter, informer, conseiller les acteurs tant en interne qu'en externe**

- 2.1 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Négocier avec les différents acteurs
- 2.2 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Présenter, par écrit et oralement, les résultats du diagnostic stratégique et les recommandations
- 2.3 Par sa connaissance et sa pratique des langues et dans un contexte multiculturel... Orienter la communication la communication en fonction des publics cibles

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- communiquer en anglais de façon fluide, structurée et claire
- utiliser le vocabulaire adéquat et appliquer les principes grammaticaux et de conjugaison usuels
- traduire, rapporter, décrire et expliquer différents contenus provenant de sources écrites et/ou orales

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECMK1B40CLAA Introduction à l'anglais des affaires 84 h / 7 C

Contenu

- Vocabulaire lié aux activités économiques et marketing

- Application de la grammaire (les temps actifs et passifs, les propositions, les verbes modaux, les infinitifs avec et sans "to", gérondifs, pronoms relatifs, ...)
- compréhensions à la lecture et à l'audition
- stimulation d'une production orale individuelle ou en groupe
- ...

Cette unité s'adressant à un public francophone, la langue officielle est le français. La méthode pédagogique mettra néanmoins l'accent sur l'anglais. Exposés, instructions, explications, évaluations et autres outils pédagogiques seront partiellement voire complètement conçus en anglais.

Démarches d'apprentissage

- Approche déductive, inductive, interactive, progressive, et par situation-problème
- Travail en autonomie et/ou en groupe
- Travail régulier

L'étudiant sera acteur de sa formation en langue anglaise, se donnera des objectifs à atteindre qui seront individuellement vérifiés tout au long de l'année avec bilan en fin d'année. Tout étudiant aura comme but le progrès et une amélioration de son niveau avec l'utilisation de différentes stratégies en fonction de sa situation en langue anglaise. Il sera également amené à pratiquer l'auto-évaluation.

Dispositifs d'aide à la réussite

- Planning d'étude
- Evaluation continue
- Guidance personnalisée
- Questions-réponses
- Wallangues
- Tutorats
- Service d'Aide à la Réussite (SAR) langues : sur base du test d'évaluation réalisé en début d'année, l'étudiant est tenu de participer aux heures complémentaires de SAR qui font partie intégrante de l'UE. L'enseignant titulaire peut à tout moment de l'année inscrire un étudiant à ces heures complémentaires s'il l'estime nécessaire.

Sources et références

Toutes les sources sont reprises dans le support déposé sur Connected au regard de l'UE.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- Syllabus
- Notes de cours
- Textes et documents
- Livres et manuels
- Sites internet
- Matériel audio
- Matériel didactique

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPTs ou autres supports, vadémécum, directives seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Evaluations formatives et certificatives durant l'année ayant pour objectif de vérifier l'acquisition du vocabulaire et des principes grammaticaux indispensables à une connaissance active et pratique de la langue. Elles permettent à l'étudiant de suivre son évolution individuelle et de remédier immédiatement aux lacunes en cas de non acquisition + exercices oraux en groupes restreints.
- Les modalités opérationnelles de l'évaluation seront déposées au regard de l'UE sur ConnectED.
- Si l'étudiant n'a pas souhaité participer à une activité pédagogique faisant l'objet d'une évaluation, une autre modalité d'évaluation lui sera imposée. Les modalités et consignes des évaluations de l'activité pédagogique sont

déposées sur Connected. Par ailleurs, si l'activité pésagogique est obligatoire, l'étudiant sera ajourné.

- En cas de non présentation de l'examen, la matière de l'année devra être présentée à la session suivante. Aucune dispense n'est accordée entre janvier et juin ou septembre. En cas de dépôt d'un CM pour l'examen, celui-ci ne sera pas réorganisé pour l'étudiant dans la même session d'évaluation et devra donc être présenté par l'étudiant à la session d'évaluation suivante.

Les étudiants « diplômables » en janvier

L'AA est réorganisable en janvier et le contenu de l'évaluation portera :

- à la 1^{ere} session : sur la matière du Q1 de l'année N et le Q2 de l'année N-1, via un examen écrit pour 100%

- à la 2^e session : sur la matière du Q1 de l'année N et le Q2 sur la matière de l'année N-1, via un examen écrit pour 100%

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc		Evc	10		
Période d'évaluation	Eve	30	Exe	60	Exe	100

Evc = Évaluation continue, Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).